

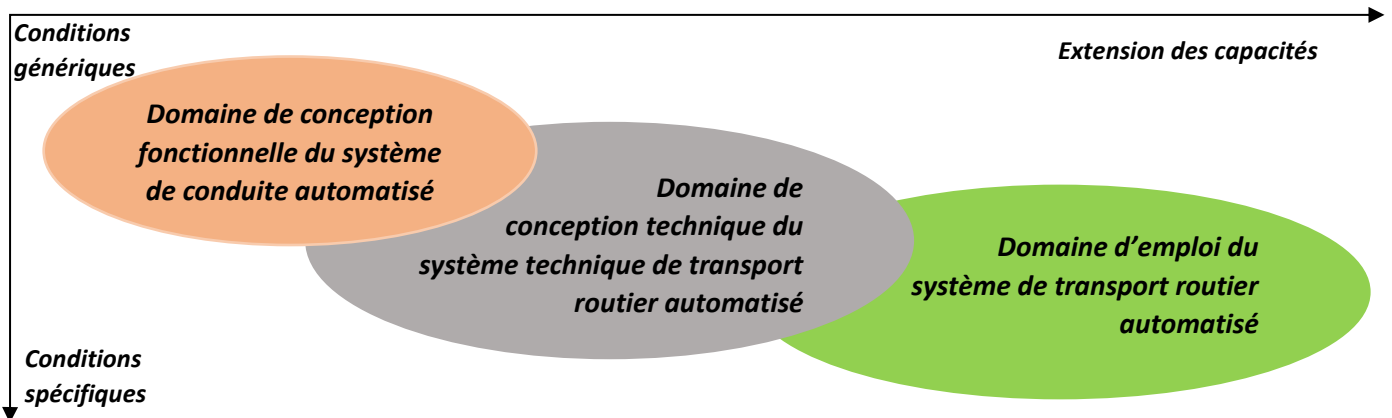
Véhicules et systèmes de transports routiers automatisés : concepts et définitions liés aux domaines d'emploi

Le cadre réglementaire de déploiement des véhicules et systèmes de transports routiers automatisés utilise différentes notions définissant les conditions dans lesquelles ces véhicules et systèmes sont conçus pour fonctionner. On parle alors de domaine d'emploi, de domaine de définition ou de domaine de conception. Cette fiche présente ces différents concepts et définitions¹.

Notion de domaine d'emploi

Le cadre réglementaire français s'appuie sur la notion de domaine d'emploi, de définition ou de conception d'un système automatisé. Cette notion vise, en synthèse, à faire le lien entre : d'une part les fonctions et performances de ce système ; d'autre part les caractéristiques de l'infrastructure ou des conditions extérieures, dans lesquelles ce système est conçu pour circuler. Cette notion se décline au niveau du véhicule, du système dans lequel il est intégré, ou du système en exploitation dans lequel il est déployé.

- **Domaine de conception fonctionnelle** : conditions notamment géographiques, météorologiques, horaires, de circulation, de trafic et d'infrastructure dans lesquelles un **système de conduite automatisé** est **spécifiquement conçu pour exercer le contrôle dynamique** du véhicule et en informer le conducteur.
- **Domaine de conception technique du système** : conditions d'opération dans lesquelles un **système technique de transport routier automatisé** est **spécifiquement conçu pour fonctionner**.
- **Domaine d'emploi** : conditions d'emploi d'un **système technique de transport routier automatisé associées à des parcours ou zones de circulation** particulières et respectant son domaine de conception technique.



Principaux descripteurs du domaine d'emploi / de définition / de conception

Le domaine d'emploi est d'abord décrit par les caractéristiques des voiries de circulation, auxquels s'ajoutent d'autres caractéristiques de l'environnement de circulation :

- Attributs statiques (géométriques, usage des voies, infrastructure, ...)
- Attributs liés à la visibilité (luminosité, angles de vision, ...)
- Attributs liés aux conditions de trafic (vitesse, zone de rencontre, ...)
- Attributs liés à la signalisation (temporaire ou dynamique, ...) et à l'état des chaussées

D'autres caractéristiques ont trait aux fonctions et performances du système automatisé (ex : vitesse maximale, manœuvres exécutables en mode automatisé). Enfin, d'autres caractéristiques doivent être utilisées avec précaution, compte-tenu des enjeux de responsabilité qui peuvent s'y attacher : il s'agit typiquement des aléas de circulation ou défaillances que le système automatisé est supposé pouvoir gérer : la caractérisation de ces aléas relève plutôt de la démonstration de la sécurité.

¹ Cette fiche est à vocation pédagogique et synthétique ; seules les définitions réglementaires font foi.